



Pour qui ?

- Toutes les personnes souhaitant obtenir l'attestation requise pour l'ORIAS
- Les dirigeants qui exercent une activité d'intermédiation en assurance
- Les salariés dont l'activité vise la distribution du produit d'assurance.

Prérequis :

Il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, une habilitation IAS.

Durée : 15H

Prix public * :
195 €

Public concerné :
Tous publics

Méthode :
E-Learning

Référence : DDA-02BK

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Objectifs de la formation :

- La formation a pour objectif de répondre aux exigences de formation annuelle posées par la DDA.

Compétences visées :

- Appréhender et intégrer dans l'activité des commerciaux d'assurance les bonnes pratiques édictées par la directive concernant leur approche et leur comportement vis-à-vis de leurs prospects et clients ;
- Satisfaire à une obligation annuelle d'actualisation des connaissances en mix formation d'une durée minimale de 15 heures.

Documents remis à l'issue de la formation :

La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.



Description générale

Nous vous proposons une formule de formation DDA annuelle à la carte (100 % E-learning).

Vous pouvez choisir votre programme de formation selon vos préférences et votre besoin, en faisant votre sélection parmi les 18 blocs de connaissances disponibles.

Programme de formation

La durée de cette formation est fixée à 15 heures (3 blocs de 5 heures au choix).

Bloc A – Réglementaire (5 heures)

- Le RGPD - Les fondamentaux
- Le RGPD - Les objectifs
- Le RGPD - Les obligations
- Assurance et lutte antiblanchiment - A
- Assurance et lutte antiblanchiment - B
- SOLVENCY 2 : présentation

Bloc B – Relation clients (5 heures)

- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Pratiques commerciales déloyales
- La lutte contre les discriminations

Bloc C – Assurances emprunteur (5 heures)

- Environnement règlementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance Emprunteur
- Assurance emprunteur II
- Assurance emprunteur et information de l'emprunteur
- Le changement d'assurance emprunteur
- La Garantie des Accidents de la Vie
- La convention AERAS

Bloc D – Les assurances de santé (5 heures)

- Couverture santé des salariés : Les soins médicaux
- Couverture santé des salariés : autres situations
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les Complémentaires santé - A
- Les Complémentaires santé - B
- Le reste à charge zéro

Bloc E – La prévoyance (5 heures)

- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- Loi Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident

Bloc F – La connaissance du client (5 heures)

- La capacité des personnes physiques
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

Bloc G – Le patrimoine (5 heures)

- La notion de patrimoine
- Les libéralités 1
- Les libéralités 2
- Les successions : approche patrimoniale
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance vie et démembrement de propriété
- Fiscalité de la transmission du patrimoine
- Cas concret donation

Bloc H – Retraite et assurances (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- Les aspects juridiques de l'assurance vie : la souscription
- L'assurance vie : la vie du contrat - A
- L'assurance vie : la vie du contrat - B
- Les aspects juridiques de l'assurance vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance vie

Bloc J – Les marchés financiers (5 heures)

- Valeurs Mobilières et assurance vie
- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- Les opérations sur titres
- Le marché obligataire
- Approche des produits dérivés
- Intervenir en bourse : les ordres de bourse
- Risques et stratégies d'investissement

Bloc K – L'assurance auto (5 heures)

- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation
- La protection conducteur

Bloc L – La MRH (5 heures)

- Présentation de l'assurance Multirisques habitation
- Introduction à l'assurance multirisques habitation
- Les responsabilités liées à l'habitation
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification assurance MRH

Bloc M – Les assurances entreprises (5 heures)

- Les pertes d'exploitation
- La responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- L'assurance des risques d'entreprise
- Les assurances homme clé

Bloc N – Les fondamentaux du contrat (5 heures)

- Les contrats
- La protection du consommateur
- Le contrat d'assurance : Les fondamentaux juridiques
- Le contrat d'assurance : La souscription
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

Bloc O – La retraite des salariés (5 heures)

- La retraite des salariés : acquisition des droits - A
- La retraite des salariés : acquisition des droits -B
- Retraite et activité
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite et le conjoint
- Demander sa retraite

Bloc P – La retraite des non-salariés (5 heures)

- La couverture retraite obligatoire des non-salariés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- La retraite et le conjoint
- Retraite et activité
- Les systèmes de couverture supplémentaires

Bloc Q – Retraite les solutions complémentaires (5 heures)

Disponible au 2ème semestre 2023

- Le PEE
- La loi PACTE et l'épargne retraite
- Les PER entreprises
- Le PER au quotidien
- Utiliser le PEA

Bloc R – Bien communiquer avec ses clients (5 heures)

La communication par téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations
- Savoir évaluer la dangerosité des personnes agressives
- Faire face aux incivilités et agressions

Faire face aux incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Bloc S – Assurance vie approfondissement (5 heures)

- La spécificité des contrats de capitalisation
- Assurance vie : La clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de l'assurance vie

Moyens pédagogiques

Votre principal intervenant



Jean-Michel Pauline,
créateur et directeur général de Babylon.fr.

Formateur expert

- Animateur au Brevet Professionnel de banque
- Ancien maître de conférences à l'Institut Technique de Banque
- Ancien consultant au CFPB Lyon
- Ancien consultant senior et administrateur du groupe Format Finance
- Depuis 1990 gérant de Babylon.fr

Domaines d'expertises :

- Crédits
- Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre formation e-Learning vous permet un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations e-learning sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques accompagnés :

- de mises en situations
- de cas pratiques
- d'exercices d'application
- de quiz d'entraînement
- de cas concret

Tutorat et accompagnement :

Durant votre formation, babylon.fr reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

La formation E-Learning se déroule ainsi

La formation e-learning

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 65 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissance une fiche de synthèse (au format pdf) est téléchargeable.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Vous avancez selon votre rythme. Un contrôle continu de votre progression via des tests de validation est intégré.

Aspects pratiques

Modalités d'inscription

Faites-nous parvenir votre demande en utilisant le formulaire adapté sur le site : www.babylon.fr/campus/

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment pour les parcours E-Learning

Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par **Babylon.fr**, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Vos référents :

Référent pédagogique : Jean-Michel PAULINE - jean-michel.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Référent technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Référente administrative : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Accessibilité :

Les contenus, fonctionnalités et quiz du module sont accessibles grâce à leurs sous-titres (modules E-learning sous-titrés).

Environnement technique :

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut avoir :

Une certaine aisance avec un ordinateur, savoir utiliser internet. Les participants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows (messagerie, navigateur web, bureautique, PDF...).

Avoir un accès internet avec une connexion haut débit.

Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version)).

Durée d'accès
au campus de formation en ligne :
3 mois d'accès

